



**PROCÈS VERBAL  
DU CONSEIL ACADEMIQUE  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

**Séance du 03 octobre 2016**

**14h00**

**Jardin du Pharo, Marseille**

**(Amphithéâtre GASTAUT)**

**PV soumis pour approbation au Conseil Académique**

**En sa séance du 24 octobre 2016**

**Etaient présents :**

***Collège A***

M. Yvon BERLAND, Président de l'Université
Mme ALPHAND Véronique
Mme BALANSARD Anne
M. BELLIER Olivier
M. BRAMOUILLE Yann
M. CHIAPPETTA Pierre
M. EGEA Vincent
M. ENJALBERT Alain
M. GASPARINI Eric
M. MOULIN Philippe
Mme PILLIERE Linda
Mme TARDIEU Corinne
Mme TARDIF Chantal
Mme VALLAS Sophie
M. VITON Jean-Michel

***Collège B***

M. ANDRE Nicolas
Mme ANDRIEU-PONEL Valérie
M. COLLOMP Denis
M. DEVRED François
Mme GIREL Sylvia
M. KOUBITI Mohammed
Mme LAMOUREUX Sophie
M. OUERFELLI Mohamed
M. TORCHIO Philippe
M. VALERIO Eric

### ***Collège C***

M. ALBARIAN Alexis

M. BAUDRU Nicolas

Mme FRERE Corinne

Mme LUCIANI Isabelle

M. SAGNIER Marc

### ***Collège D***

M. Julien FROMONOT

### ***Collège E***

M. Frédéric FORESTIER

Mme Marie-France PASCUAL

### ***Collège F***

Mme Anne-Laure PROST

### ***Collège BIATSS***

Mme Béatrice DELORGE

Mme Karine VAN HEUMEN

### ***Collège Usagers***

M. ATTIAS Nils

Mme GENCO Emma

M. Florent GRAU

Mme Marie-Luce GRISOLI

M. Loïc LE MOUËL

M. Valentin PEDOTTI

### ***Membres extérieurs***

M. Dominique NOBILE

**Etaient représentés :**

Mme Valérie ANDRIEU-PONEL
M. Serge BARD
M. William BENESSIANO
Mme Nathalie BONNARDEL
M. Patrice BOURDELAIS
M. Adrien CATALLAN
M. Paul CHAFFARD
Mme Anne-Line CHATEAU
Mme Sophie CHAUVET
Mme Lucie CHUNIAUD
Mme Nathalie FABBE-COSTES
Mme Esthèle GOURE
Mme Corinne GORI
Mme Julie LECOYER
Mme Sandrine MALJEAN-DUBOIS
M. Michael MALTESE
M. Jean-Louis MEGE
M. Ariel MENDEZ
Mme Véronique MIQUELLY

**Membres de droit**

Directrice Générale des Services	Mme Dominique ESCALIER
Agent comptable	Mme Isabelle LECLERCQ

**Soit 61 membres présents ou représentés**

Le **Président** ouvre la séance à 14h10.

## **I / Approbation du procès-verbal du conseil académique du 21 juin 2016**

Le procès-verbal du conseil académique du 21 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

## **II / Actualités**

### **1 – Schéma Directeur des Ressources Humaines**

**Madame Masclet** fait savoir que le Schéma Directeur des Ressources Humaines (SDRH) est une démarche qui s'inscrit dans la structuration globale de l'université et dans le cadre de la stratégie d'établissement.

Elle rappelle que ce SDRH a pour but d'établir une feuille de route pluriannuelle sur la gestion des ressources humaines avec une double dimension : collective et individuelle.

**Madame Masclet** présente le powerpoint annexé au procès-verbal.

### **2 – Invitation à la rentrée solennelle de l'Université**

**Le Président** rappelle que la rentrée solennelle aura lieu le 04 octobre prochain.

Il insiste sur le fait que c'est un moment important pour l'université, car il permet une rencontre avec les acteurs politiques et socio-économiques du site.

Il ajoute que cette rentrée solennelle se fera en présence de Monsieur le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille et de Monsieur le Préfet de Région.

C'est l'occasion, pour l'établissement, de présenter les actions engagées par l'université, afin d'être davantage soutenue par certaines collectivités.

Le Président souligne également la participation d'« alumni » avec la présence de Monsieur Gilles Bousquet, Professeur à l'université du Wisconsin à Madison et ancien étudiant de l'Université de Provence, et de Monsieur Alain Batty, Professeur Associé HEC Montréal , ancien étudiant de l'IAE, qui a travaillé au sein du groupe industriel Ford.

Il invite l'ensemble des membres du conseil académique à participer à cet évènement.

## **III / Auto-évaluation HCERES, volet Recherche**

**Monsieur Chiappetta et Monsieur Talby** présentent ce point (cf powerpoints annexés au procès-verbal).

Sur les recommandations des experts du Comité d'Orientation Scientifique (COS) et des Initiatives d'Excellence (Idex), **le Président** souhaite que soit engagée une réflexion permettant d'identifier quelques grands instituts thématiques de recherche.

Il rappelle que dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) ont émergé des instituts de convergence, qui sont des instituts thématiques de recherche et de formation.

Il souhaite qu'une réflexion soit menée pour :

- savoir quelle signification l'établissement souhaite donner à ce label (Institut),
- simplifier les schémas afin de bien identifier les unités de recherche, les fédérations des recherche, et les instituts qui restent à positionner.

**Monsieur Nobile** ajoute qu'on note une tendance à la disparition progressive des logos des tutelles de ce type de structures, ce qui est regrettable.

**Le Président** souligne la nécessité de ne pas multiplier les labels (qui ne sont que des outils) afin de ne pas créer de confusion.

**Monsieur Pons** concernant le renouvellement des fédérations à l'identique, souhaite avoir confirmation que cela ne concerne pas les directions de ces dernières.

**Le Président** confirme les propos de Monsieur Pons.

**Monsieur Ouerffi** rapporte que des discussions ont eu lieu à la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme pour créer un institut d'archéologie.

Il précise être historien au sein d'un laboratoire des sciences de l'Art, et ajoute être inquiet de cette démarche, la demande n'émanant ni d'enseignants, ni d'enseignants-chercheurs mais des tutelles.

**Le Président** répond ne pas avoir demandé la création de cet institut.

**Monsieur Ouerffi** redoute que cette démarche ne rende les laboratoires mono-disciplinaires : par exemple le Laboratoire d'Archéologie Médiévale et Moderne en Méditerranée (LAM3) regroupe des historiens, des historiens de l'art et des archéologues. Si un institut d'archéologie est créé, tous les historiens quitteront le laboratoire et cet institut deviendra mono-disciplinaire.

**Monsieur Chiappetta** répond avoir participé à une réunion sur le sujet avec les directeurs d'unités d'archéologie, dans laquelle il a été évoqué ce souhait de créer un institut d'archéologie. Selon lui, le fait de créer cet institut ne nuirait pas à la pluridisciplinarité.

**Monsieur Koubiti** s'interroge sur le nombre de personnes concernées par les déplacements de certaines unités du secteur santé sur les sites Nord ou Timone.

**Le Président** indique que s'agissant des neurosciences plusieurs raisons stratégiques ont motivé ce choix :

- aujourd'hui il est nécessaire de partager les grandes plateformes de recherche, notamment dans les domaines de la biologie, des sciences et des technologies,
- sur le site de la Timone, des surfaces vont se libérer suite à la création de l'Institut Hospitalo-Universitaire (IHU) (fin du mois d'octobre),
- la volonté d'un grand nombre d'acteurs de neurosciences de se regrouper afin d'atteindre un potentiel qui pourrait être concurrentiel par rapport à ce qui se fait aujourd'hui à l'Hôpital Pitié Salpêtrière.

S'agissant du site Nord, les bâtiments de la faculté de Médecine sont des bâtiments de type Pailleron qui posent des problèmes d'hygiène et de sécurité. Une partie de ces bâtiments sera détruite.

Cependant, des unités de recherches vont rester sur le site Nord, notamment les unités LBA (laboratoire de biomécanique appliquée) et ADES (anthropologie socioculturelle, droit, éthique et santé), ainsi que celles liées à l'équipe d'accueil qui travaille dans le domaine de la chirurgie invasive.

**Le Président** annonce qu'il est également envisagé d'installer sur le site Nord un centre de simulation : aujourd'hui il y a un refus que les premiers gestes médicaux ou chirurgicaux soient réalisés sur un patient.

Pour terminer, des discussions sont en cours afin de localiser sur le site Nord l'ensemble des formations paramédicales afin de construire un pôle très en lien avec le centre hospitalier, le paramédical, le centre de simulation ainsi que les nouvelles technologies issues des progrès de la chirurgie dans l'équipe d'accueil.

**Madame Van Heumen** fait savoir que son organisation syndicale, la CFDT, a été saisie par certains enseignants-chercheurs, inquiets d'avoir reçu un courrier émanant de leur unité de recherche les informant qu'il ne ferait plus partie des effectifs pour le prochain contrat quinquennal au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Monsieur Chiappetta** répond que les enseignants-chercheurs sont affectés à une unité de recherche pour la durée d'un contrat. A l'issue de ce dernier, le responsable des projets est libre de décider qui il souhaite voir faire partie de son unité.

**Monsieur Chiappetta** a proposé de recevoir les chercheurs concernés pour examiner les possibilités qui peuvent leur être offertes afin qu'ils poursuivent leur recherche dans d'autres unités.

**Madame Van Heumen** demande si tous les chercheurs sont affectés à une unité.

**Monsieur Chiappetta** répond que le Président est tenu d'attribuer un service d'enseignement à tout enseignant-chercheur, mais qu'il n'y a pas d'obligation légale d'affecter un enseignant-chercheur dans une unité de recherche.

**Monsieur Pons** pour rebondir fait savoir qu'il est nécessaire que les composantes soient informées car se posent ensuite des problèmes de locaux. En effet, quand un enseignant-chercheur n'a plus de bureau dans l'unité, il peut souhaiter en disposer d'un au sein de la composante.

**Monsieur Chiappetta** passe la parole à **Monsieur Talby** pour présenter la partie relative à la formation doctorale.

**Le conseil académique approuve à l'unanimité le bilan de l'auto-évaluation de la recherche et des écoles doctorales ainsi que les perspectives d'évolutions de ces dernières.**

#### **IV / Auto-évaluation HCERES, volet Formation**

**Monsieur Collomp** présente ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

**Monsieur Paul** souhaite remercier la DEVE, l'OVE, les responsables de formation, les directions, les membres de la CFVU et Monsieur Collomp pour le travail considérable qui a été effectué.

**Madame Tardif** ajoute que la répartition des dossiers faite par Monsieur Collomp a été enrichissante car les enseignants ont eu l'opportunité de rapporter sur des dossiers de secteur dont ils ne font pas partie et ainsi de prendre conscience de ce qui se fait dans les autres composantes.

**Le conseil académique approuve à l'unanimité le bilan de l'auto-évaluation de la Formation.**

L'ordre du jour étant épuisé, le **Président** lève la séance à 15h30.

Fait à Marseille, le 11 octobre 2016

Le Président d'Aix-Marseille Université



Yvon BERLAND